

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## SEEG: les sept leaders syndicaux relâchés hier

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

LES sept leaders syndicaux de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), détenus depuis lundi dernier dans les locaux de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM), encore appelée B2, ont effectivement été relâchés hier matin.

Si certaines sources avancent qu'ils y avaient été placés en garde à vue pour des faits de destruction de biens publics et séquestration de leurs dirigeants, d'autres évoquent par contre les faits d'outrage au chef de l'État, Brice Clotaire Oligui

Nguema, lors d'un point de presse. Lequel s'est tenu à la suite du déclenchement de leur mouvement d'humeur, relatif au non-paiement du 13e mois par la direction générale. Une situation que le personnel de la SEEG n'a pas appréciée. Les syndicats ont alors menacé d'entrer en grève, avec pour conséquence, la suspension de la fourniture d'eau et d'électricité dans les ménages gabonais.

Sauf que cette menace a été mal perçue par le président de la République, pour qui il n'était pas question que les Gabonais paient le prix fort de la part d'une société qui a du mal à satisfaire sa clientèle. Et que s'ils s'amusaient à le faire, ils en



Les leaders syndicaux au sortir de leur garde à vue.

assumerait les conséquences. C'est donc à la suite de ce recadrage du président de la Transition que les syndicalistes ont réagi lors d'un point de presse. Avant d'être convoqués

au B2. Leur garde à vue a diversement été interprétée dans l'opinion. De nombreux leaders syndicaux et de la société civile ont dénoncé l'acte. Et dans la journée de mercredi,

un collectif de syndicats a fait une déclaration pour présenter ses excuses au chef de l'État et solliciter la remise en liberté de leurs collègues. C'est donc chose faite depuis hier.

## Oyem/Nkomayat : découverte d'un fœtus dans un sac plastique

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

LE quartier Nkomayat, dans le 1er arrondissement d'Oyem, le chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, a été en fin de semaine dernière le théâtre d'une nouvelle scène horrible. Il s'agit de la découverte dans un terrain vague d'un fœtus enfoui dans un sac plastique.

Selon les témoignages recueillis auprès des riverains, c'est de retour des cours, à 13 heures, qu'un garçon du quartier aurait aperçu un chien traversant la route avec un sac plastique entre ses mâchoires. Le contenu étrange de l'emballage a aussitôt attiré l'attention de l'élève, qui a fait appel à sa tante, après que le canidé a pris la fuite. En s'approchant de plus près du sac plastique, la dame et l'enfant découvrent un fœtus. Choquée par cette vision d'horreur, la tante prévient le chef de quartier,

lequel, à son tour, alerte les autorités judiciaires.

La nouvelle s'est rapidement propagée au point d'attirer les badauds sur le lieu de la découverte macabre. D'après les premières constatations effectuées par les Officiers de police judiciaire (OPJ) du commissariat d'Oyem, il s'agirait d'un fœtus apparemment de sexe masculin d'environ 4 mois. L'enfant en formation aurait été abandonné par une personne désireuse de s'en débarrasser discrètement. Mais c'était sans compter avec la présence du chien, qui était en train de chercher sa pitance.

Dans leurs investigations, les limiers sont tombés sur un sachet contenant des médicaments régulièrement utilisés dans le cadre des interruptions de grossesse. Aussi, l'enquête judiciaire se poursuit-elle, en vue de retrouver l'auteur de cet acte qui n'est autre qu'un crime.

## Justice : quel sort pour Lendjedi Ibola ?

G.R.M  
Libreville/Gabon

SOSTHÈNE Orphée Lendjedi Ibola est en prison depuis le 15 novembre 2022. L'homme politique se serait rendu auteur d'outrage au président de la République et appel à la révolte contre l'autorité de l'État, association de malfaiteurs, instigation à la destruction et à la dégradation des biens publics. Aussi, doit-il répondre ce vendredi devant le Tribunal spécial, des faits qu'il aurait commis au lendemain de la présidentielle de 2016. Sauf qu'avec le coup de libération du 30 août dernier, Ali Bongo Ondimba a perdu sa qualité de président de la République. En considération de ce qui précède, l'on peut naturellement se questionner sur le bien-fondé de ce procès aujourd'hui, étant donné qu'Ali Bongo Ondimba n'est plus chef de l'État. Ce dernier serait-il aujourd'hui en



Stothène Orphée Lendjedi Ibola devant les juges aujourd'hui.

mesure de se constituer partie civile ? Si par extraordinaire sieur Lendjedi Ibola venait à être condamné, contre qui le serait-il ? Ne faudrait-il pas finalement classer le dossier sans suite ? Autant d'interrogations autour desquelles les magistrats vont arguer à la faveur de cette audience.

Pour rappel, Stothène Orphée Lendjedi Ibola a d'abord été un soutien de Pierre Mamboundou Mamboundou en 2009, avant d'apporter en 2016 son soutien à Jean Ping. Pour lui, il n'y a

aucun doute l'ex-président de la Commission de l'Union africaine (UA), est bel et bien le vainqueur du scrutin d'il y a 7 ans.

Face aux persécutions qui s'étaient par la suite abattues sur les opposants, il a dû fuir le Gabon pour trouver refuge dans différents pays. Avant de rentrer peu de temps après au Gabon, en passant par le Congo voisin. Il avait aussitôt été arrêté par les agents des renseignements généraux qui étaient parvenus à le géolocaliser.